

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

fichiers informatisés Question écrite n° 27397

## Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les fichiers de données. Afin de lutter contre la délinquance et la criminalité, le Parlement a adopté en février 2003 la loi pour la sécurité intérieure. Plusieurs articles adoptés prévoient la mise en place ou le développement de fichiers permettant de centraliser un certain nombre d'informations afin de faciliter le travail d'enquête des policiers et des gendarmes (système de traitement des infractions constatées, fichier national automatisé des empreintes génétiques). La France accusait alors un retard très important dans la centralisation de ces informations : l'absence ou la sous-utilisation de ces fichiers a pu avoir des conséquences dramatiques dans de certaines affaires. Aussi, il lui demande d'indiquer l'état d'avancement de la mise en place de ces fichiers.

## Données clés

Auteur: M. Xavier Bertrand

Circonscription: Aisne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 27397

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : intérieur Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 2003, page 8134 **Question retirée le :** 4 mai 2004 (Fin de mandat)